



## **Compte rendu Conseil de Quartier 6**

Foyer municipal le 13/10/2022

Le 13 octobre 2022, la 1<sup>ière</sup> Réunion de Quartier 6 s'est tenue au Foyer Municipal de Bagnols, suivie de la Réunion de concertation à laquelle monsieur le Maire, René Bouchard, a participé. La présence de monsieur le Maire en deuxième partie a permis d'avoir directement des réponses à certaines de nos questions. (Réponses de Mr le Maire en séance matérialisées par ➔)

### **Présentation et rôle du Conseil de Quartier**

Le référent de Quartier est un citoyen dont la résidence principale se situe sur la commune, disponible et impliqué, œuvrant volontairement et bénévolement pour l'intérêt général et sans discrimination.

Il est l'interlocuteur privilégié, l'interface entre son quartier et la municipalité

Le référent de Quartier n'est pas :

- le porte-parole d'intérêts particuliers, et encore moins de ses propres intérêts
- un médiateur dans les conflits de voisinage
- un responsable politique
- un substitut de la police ou des services techniques.

La durée de son mandat est de 3 ans renouvelable.

Les Conseils de Quartier sont des espaces de dialogue, de concertation, d'information et de propositions dédiés à l'amélioration du cadre de vie. Ils constituent un relais entre la municipalité et les habitants d'un quartier.

Les Conseils de Quartier participent à la construction des projets, mais les décisions finales demeurent toutefois de la seule compétence et de la responsabilité du Conseil Municipal.

Périmètre du Quartier 6 :

Plan de St-Denis, Plan du Blavet, Plan des Granges, les Granges (numéros impairs), Plan Notre-Dame, Valère, le Défens, Bayonne, les Cigarières.

## **Situation du Quartier 6 par rapport au village**

Le Quartier 6 n'est qu'à 1,5km du village, pour autant celui-ci est inaccessible à pied car la route pour s'y rendre (Route du Muy de Notre Dame au centre du village) est trop dangereuse.

Il existe un chemin piétons qui part de Notre Dame et monte au village. Ce chemin se trouve sur une propriété et à ce jour tout est clôturé.

→ La Mairie doit entamer des démarches pour récupérer la jouissance de ce chemin et l'aménager pour qu'il soit de nouveau praticable.

Ce chemin deviendrait le trait d'union entre le Quartier 6 et son village !

La route du Muy (départementale) est dangereuse pour tous (piétons, vélos), elle l'est également pour les véhicules motorisés notamment au niveau du croisement de la Route du Muy et l'Ancienne route de Fayence. Croisement à angle droit, sans visibilité quand on vient de Notre Dame ou du village pour aller vers Notre Dame. Un aménagement est-il possible (un STOP) ?

→ C'est une départementale à la charge du département, et cela semble très difficile d'aménager ce croisement.

Le long du champ qui borde ce croisement, il y a de grosses pierres en bordure de route.

Peut-on les faire retirer ?

→ Pour ces pierres la Mairie va se mettre en contact avec le propriétaire du champ pour les faire retirer.

## **Chemin de Bayonne**

Le chemin de Bayonne est très abimé. Il y a de nombreux trous sur la voie.

Des travaux de rénovation sont-ils prévus ?

→ Mr le Maire prend l'exemple du coût de réfection du chemin des Granges qui s'élève à 52000€ et explique qu'il n'est pas possible de refaire tous les chemins en même temps. Toutefois il va prévoir une intervention pour reboucher les trous.

## **Débroussaillage**

Lors du Conseil de Quartier, Il est fait mention d'une certaine inquiétude au sujet de terrains non entretenus et du non-respect des règles élémentaires de débroussaillage. C'est notamment le cas d'un terrain laissé à l'abandon le long du chemin de Bayonne.

Rappel :

Pour se protéger des feux de forêts, le débroussaillage est une obligation dans le Var, vous trouverez ci-dessous le lien pour toutes les informations utiles.

<http://www.var.gouv.fr/l-obligation-de-debroussailler-a1217.html>

→ Dans le cas où les règles ne sont pas respectées, après un constat de la mairie, une mise en demeure est envoyée au propriétaire. Sans action de sa part la mairie mandate une société pour effectuer les travaux de débroussaillage aux frais du propriétaire.

Le débroussaillage en zone U est obligatoire sur tout terrain.

## **Gestion des déchets**

Les containers de tri (emballages et plastiques) sont très rapidement saturés et le ramassage ne se fait qu'une fois par semaine. Ce n'est pas suffisant.

→ Le système de tri et de ramassage des déchets va bientôt changer et chaque habitant aura son propre container pour les emballages. Néanmoins, en attendant la nouvelle gestion des

déchets, vous pouvez appeler la Mairie pour demander un container supplémentaire en cas de débordements fréquents.

### Nouvelle gestion des déchets :

La mise en place de la redevance incitative devrait avoir lieu début 2024, elle viendra remplacer l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M). Elle correspond à une gestion des déchets plus juste puisque tout comme l'eau, le gaz ou l'électricité la redevance incitative dépend de la quantité de déchets produite par chaque famille. Cette redevance n'est donc plus basée sur les caractéristiques d'une habitation ou d'un local mais sur le volume d'ordures ménagères non triées.

Le principe étant: moins d'ordures ménagères produites , moins la facture est élevée.

En plus des containers de tri individuels, la Mairie vous incite à installer des bacs à compost dans vos jardins ou à déposer vos biodéchets dans les bacs de compost mis à disposition dans la commune.

La Communauté de communes du Pays de Fayence propose aux habitants possédant un jardin d'acquérir un composteur à un prix préférentiel.

## **Réseau d'eau et pénurie**

Remarque sur les tarifs pratiqués par la Régie des eaux de Fayence :

Le changement d'opérateur de la distribution d'eau de Véolia à la Régie des eaux de Fayence nous avait été présenté comme un avantage au niveau de la tarification. C'était vrai les premiers mois, mais le prix du m<sup>3</sup> d'eau a augmenté pour être aujourd'hui au même prix que celui de Véolia avant le changement d'opérateur.

➔ Toutes les communes passant par la Régie des eaux de Fayence ne paient pas le m<sup>3</sup> au même prix. Un travail d'uniformisation des prix devrait être fait.

Le prix va encore augmenter à cause de l'indécence de certains d'abonnés (70 foyers connus et identifiés) qui ont consommé entre 2 et 5m<sup>3</sup> d'eau par jour pendant la période de restriction.

Mr le Maire nous informe qu'un nouvel arrêté municipal va être publié pour limiter la consommation d'eau à 100L par jour par personne

En cette période de pénurie d'eau, est il possible d'avoir des subventions pour l'achat de citernes ?

➔ Une réflexion au niveau inter communal est en cours sur le sujet.

Le niveau des citernes d'eau contre le feu est-il régulièrement vérifié ?

Question posée notamment pour la citerne située derrière le CAREX.

➔ C'est du ressort du SDIS de faire une vérification pas la Mairie. Néanmoins, la Mairie se renseignera sur le suivi des niveaux d'eau des citernes anti incendie.

## **Cadre de vie à Bagnols en Forêt**

Bagnols en Forêt et ses Gorges du Blavet sont aux Portes de l'Esterel, il est nécessaire de préserver cet environnement et de lutter contre la pollution visuelle.

La nouvelle décharge qui se trouve sur la commune de Bagnols, visible de la route sur la D4 a défigurée la forêt pour une partie.

➔ Une reforestation est en cours. Les zones dépourvues de verdure et d'arbres devraient disparaître peu à peu.

Le champ, juxtaposé à l'église Notre Dame, jonché de citernes en plastique blanc est inesthétique et ne donne pas une belle image du village.

➔ La Mairie ne peut rien faire, ce n'est pas illégal.

Chemin de Seillans il y a un problème avec un mur construit pour niveler un jardin. Il est très haut (au-delà des hauteurs permises) et surtout pas fini, mur en parpaings brut.

→ Le maire conseille de prendre Contact avec Mr Graff adjoint à l'urbanisme et Mme Daumas Directrice Générale des Services

Est-il possible d'avoir plus de points lumineux solaires

→ La Mairie cherche à réduire les éclairages à cause de la pollution lumineuse.

Le prochain Conseil de Quartier se déroulera premier trimestre 2023.

Thierry Gourdelier  
Secrétaire de séance

Christiane Ollier  
Réfèrent de Quartier 6  
[Rdq6.bef@gmail.com](mailto:Rdq6.bef@gmail.com)